

rejeté

SÉNAT

le 29 juin 1970.

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1969-1970.

PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT EN NOUVELLE LECTURE

relatif à une contribution nationale à l'indemnisation des Français dépossédés de biens situés dans un territoire antérieurement placé sous la souveraineté, le protectorat ou la tutelle de la France.

Le Sénat a rejeté, en nouvelle lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, en deuxième lecture.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 29 juin 1970.

Le Président,
Signé : Alain POHER.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale : 1^{re} lecture : 1188, 1233 et in-8° 248.

C. M. P. : 1323.

2^e lecture : 1315, 1329 et in-8° 280.

Sénat : 1^{re} lecture : 285, 300 et in-8° 137 (1969-1970).

C. M. P. : 328 (1969-1970).

Nouvelle lecture : 350 (1969-1970).
